



CHARTE DU RESEAU SAVEDIAB

Le travail en réseau a pour but un accompagnement global et cohérent des personnes en vue de l'amélioration de leur santé. Il implique une démarche coopérative entre les différents acteurs professionnels et bénévoles du réseau et une démarche participative des patients. Il élabore des réponses adaptées aux besoins des patients en matière de santé individuelle et de la population en matière de santé publique.

Le réseau SAVEDIAB a été créé pour répondre aux demandes des professionnels de santé et des patients qui souhaitent améliorer la prise en charge du diabète.

Ses objectifs sont :

- ❖ **améliorer** la coordination entre les différents professionnels concernés par la maladie diabétique
- ❖ **promouvoir** l'éducation des patients diabétiques.
- ❖ **favoriser** l'accès aux soins des personnes diabétiques par le biais de prestations dérogatoires.

Cette charte définit les droits et les engagements des professionnels de santé et bénévoles adhérant au réseau.

Le travail en réseau est une démarche volontaire qui implique une coordination et une complémentarité entre les professionnels, ainsi qu'une évaluation des pratiques du réseau.

Ses membres adhèrent aux règles éthiques et aux principes suivants :

- La personne est au centre des préoccupations des membres du réseau
- Aucune personne ne peut faire l'objet de discrimination dans l'accès au réseau.
- Toute personne prise en charge dans le réseau a droit au respect de sa vie privée et du secret des informations la concernant.
- Le partage des informations et la collaboration des professionnels concernant une personne sont soumis à son accord.
- Chaque personne a droit à une information complète et loyale, en vérifiant sa bonne compréhension, et garde son libre choix d'entrer et de sortir du réseau.

Les acteurs du réseau, professionnels et bénévoles, s'engagent à respecter ces règles.

Le 20 février 2006